

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 418

19 février 2008

SOMMAIRE

AQUATEL River Cruise Line S.A.	20026	Lamyl International Corporation S.A.	20060
Ardennes Invest Lux Sàrl	20019	Mangart Holdings S.A.	20027
Aresa Finance S.A.	20039	Medicover Holding S.A.	20030
Art Limited Company S.A.	20063	Monterey Capital I Sàrl	20026
Audiocom	20025	Naviservice International Sàrl	20033
Bavaria (BC)	20061	Noble Equities Trust Emporium S.A.	20058
Bio-Rad Luxembourg S.à r.l.	20019	Noble Equities Trust S.A.	20034
Blanc S.A.	20019	Noble Equities Trust Securities S.A.	20039
BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l.	20062	Noble Guarantee International Holdings	
BRE/GH II Property II Manager S. à r.l. ..	20062	S.A.	20018
BRE/GH II Property I Manager S. à r.l.	20061	Nord-Invest Holding SAH	20018
BRE/Hemel S.à r.l.	20033	Opal One Sicav	20018
Consolidated Finance and Investment		Pfizer Enterprises S.à r.l.	20034
Company Holding S.A.	20063	Platinum I Sicav	20064
Cutty S.A.	20027	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	
Dammusi S.A.	20064	S.A.	20041
Ersel Gestion Internationale S.A.	20058	R-Cube	20026
European Business Management & Part-		Saint-Louis Immobilière S.A.	20063
ners S.A.	20064	Sefo Luxembourg S.A.	20062
Eurovillage Center S.A.	20026	Seven Holdings S.à r.l.	20064
Felicity Luxembourg III S.à r.l.	20048	Tricolor S.A.	20060
Georgia-Pacific S.à r.l.	20059	Wimpole Company Limited	20037
Harpes Sàrl	20019	Winni S.A.	20027
Holden Luxembourg S.à r.l.	20060	Wivano SA	20059
Icehouse Investments S.à r.l.	20018	Wynnewood CPM Investments S.à r.l.	20033
Junior S.à r.l.	20038		

Noble Guarantee International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 66.934.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. de Agrella.

Référence de publication: 2008017756/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07293. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Opal One Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.040.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008017714/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08804. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Icehouse Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.593.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017711/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08197. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Nord-Invest Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 39, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017482/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00313. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080015182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Ardennes Invest Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 106.203.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008017481/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00318. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080015179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Harpes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 65-67, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.553.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008017480/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00293. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080015176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.364.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017643/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08163. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Bio-Rad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 184.552.950,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 129.728.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of BIO-RAD LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, with a share capital of EUR

12,500.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 129.728 (the «Company»).

There appeared:

BIO-RAD LABORATORIES, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1000, Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547, U.S.A., registered with the Division of Corporations of the Department of State under file number 0810335 as sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,250 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of seven classes of shares;
2. Reallocation of shares between the seven classes of shares of the Company;
3. Amendment to article 11 of the articles of association of the Company in order to set the conditions for the redemption of a whole class of shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 184,540,450.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 184,552,950.- by the creation and the issuance of 2,636,292 shares in each class of shares A to F and 2,636,293 shares in the class of shares G;
5. Subscription, intervention and issuance of 2,636,292 shares in each class of shares A to F and 2,636,293 shares in the class of shares G by a contribution in kind by BIO-RAD LABORATORIES, INC. of 228,120 shares in BIO-RAD LABORATORIES ApS;
6. Subsequent amendment of articles 8 and 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create seven classes of shares namely Class A to G Shares entitling their holder(s) to the same voting and financial rights.

Second resolution

It is resolved that the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) actual shares of the Company be reallocated between the Seven Classes of Shares as follows: 178 shares in each class of shares A to F and 182 shares in the class of shares G.

Third resolution

It is resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company in order to set the conditions to be fulfilled by the Company for the redemption of a whole class of shares as follows:

« **Art. 11.** The Company shall be able to redeem each of Class A to Class G Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits («P») (i) less any losses including carried forward losses («L») (ii) plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves («SR») less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination («LR»). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.»

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 184,540,450.- (one hundred and eighty four million five hundred and forty thousand four hundred and fifty euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 184,552,950.- (one hundred and eighty four million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and fifty euro) by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each:

- 2,636,292 Class A Shares;
 - 2,636,292 Class B Shares;
 - 2,636,292 Class C Shares;
 - 2,636,292 Class D Shares;
 - 2,636,292 Class E Shares;
 - 2,636,292 Class F Shares; and
 - 2,636,293 Class G Shares;
- (the «New Shares»);

Fifth resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 184,540,450.- (one hundred and eighty four million five hundred and forty thousand four hundred and fifty euro) by a contribution in kind by the Sole Shareholder of 228,120 (two hundred and twenty-eight thousand one hundred and twenty) shares with a nominal value of DKK 1,000.- each, representing 100 % of the share capital of BIO-RAD LABORATORIES ApS, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o CITCO (DENMARK) ApS, Holbersgade 14, 2. tv., DK-1057 Copenhagen K, Denmark, Central Business Registration No.: 27 37 49 99, registered in Copenhagen (the «Shares»).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 184,540,450.- (one hundred and eighty four million five hundred and forty thousand four hundred and fifty euro) by subscribing to the New Shares.

Consequently all the New Shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Evaluation

The value of the Shares is of EUR 184,540,450.- (one hundred and eighty four million five hundred and forty thousand four hundred and fifty euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole registered owner of the Shares;
- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- BIO-RAD LABORATORIES ApS is duly created and validly existing under the laws of Denmark; and
- to its knowledge, BIO-RAD LABORATORIES ApS is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by contribution in kind, consisting of all the issued shares of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, whereby the Company will hold 100 % of the issued shares of this company as shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by the article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Shares has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend articles 8 and 9 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 184,552,950.- (one hundred eighty-four million five hundred fifty-two thousand nine hundred fifty Euro).

It is divided into seven classes of shares consisting of:

- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) class A shares (the «Class A Shares»);
- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) class B shares (the «Class B Shares»);
- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) class C shares (the «Class C Shares»);
- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) class D shares (the «Class D Shares»);
- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) Class E Shares (the «Class E Shares»);
- 2,636,470 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy) Class F Shares (the «Class F Shares»);

and

- 2,636,475 (two million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy-five) Class G Shares (the «Class G Shares»).

All the 18,455,295 shares of the Company have a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

« **Art. 9.** Each share whatever its class, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société BIO-RAD LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.728 (la «Société»).

A comparu:

BIO-RAD LABORATORIES, INC., une société de droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1000, Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «the Division of Corporations of the Department of State» sous le numéro de dossier 0810335 en tant qu'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 1.250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé. L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'agenda de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Création de sept classes de parts sociales;
 2. Réallocation des parts sociales entre les sept classes de parts sociales de la Société;
 3. Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin d'établir les conditions requises pour procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales et;
 4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 184.540.450,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 184.552.950,- par la création et l'émission de 2.636.292 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à F et de 2.636.293 parts sociales dans la classe de parts sociales G;
 5. Souscription, intervention et émission de 2.636.292 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à F et de 2.636.293 parts sociales dans la classe de parts sociales G par apport en nature par BIO-RAD LABORATORIES, INC. de 228.120 actions de BIO-RAD LABORATORIES ApS;
 6. Modification subséquente des articles 8 et 9 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes; et
 7. Divers
- Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer sept classes de parts sociales, respectivement les Parts Sociales de Classe A à G conférant aux porteurs de parts dans ces classes des droits de vote et financiers identiques.

Deuxième résolution

Il est décidé que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales actuelles de la Société soient redistribuées entre les Sept Classes de Parts Sociales comme suit: 178 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à F et 182 parts sociales dans la classe de parts sociales G.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit l'article 11 des statuts de la Société afin d'établir les conditions pour que la Société puisse procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales:

« **Art. 11.** La Société peut procéder au rachat des classes A à G, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera établi à une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés («P») (i) moins les pertes incluant les pertes reportées («L») (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (à hauteur du montant de L) ainsi que toute autre réserve librement distribuable («SR») moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination («LR»). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$;
- le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 184.540.450,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 184.552.950,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante euros) par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant chacune une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune:

- 2.636.292 Parts Sociales de Classe A;
- 2.636.292 Parts Sociales de Classe B;
- 2.636.292 Parts Sociales de Classe C;
- 2.636.292 Parts Sociales de Classe D;
- 2.636.292 Parts Sociales de Classe E;

- 2.636.292 Parts Sociales de Classe F; et
 - 2.636.293 Parts Sociales de Classe G;
- (les «Nouvelles Parts Sociales»)

Cinquième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 184.540.450,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante euros) par un apport en nature par l'Associé Unique de 228.120 (deux cent vingt-huit mille cent vingt) actions d'une valeur nominale de DKK 1.000,- chacune, représentant 100 % du capital social de BIO-RAD LABORATORIES ApS, une société de droit danois ayant son siège social à c/o CITCO (DENMARK) ApS, Holbersgade 14, 2. tv., DK-1057 Copenhagen K, Denmark, Central Business Registration No.: 27 37 49 99, immatriculée à Copenhague (les «Actions»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur de EUR 184.540.450,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante euros), en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions telles que définies à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération de droit d'apport.

Evaluation

Les Actions sont évaluées à EUR 184.540.450,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport:

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est le seul propriétaire des Actions;
- les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- les Actions sont libres de toutes charge, droit de préemption, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Actions ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- les Actions sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- BIO-RAD LABORATORIES ApS est une société de droit danois dûment constituée; et
- à sa connaissance, BIO-RAD LABORATORIES ApS n'est pas impliquée dans une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par apport de toutes les actions d'une société ayant son siège social ou son centre de direction effective au sein de l'Union Européenne, par lequel la Société détiendra 100% des actions émises par cette société en qualité d'actionnaire, la Société requiert expressément l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exonération de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exonération de droit d'apport et déclare explicitement que ces conditions sont remplies au regard des documents pertinents produits, des commentaires et explications qui lui ont été fournis en considérant le contexte d'une telle opération.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actions a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier les articles 8 et 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 184.552.950,- (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante Euros).

Il est divisé en sept classes de parts sociales ainsi composées:

- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 2.636.470 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»); et
- 2.636.475 (deux millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);

L'ensemble des 18.455.295 parts sociales ont une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

« **Art. 9.** Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 7.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43798. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017353/242/319.

(080014781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Audiocom, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDIOCOM, Société Anonyme

G. Schwertzer / A. Huberty

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008017712/6583/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09124. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

AQUATEL River Cruise Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 85.963.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017686/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08524. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Eurovillage Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008017684/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07254. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

R-Cube, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 113.572.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008017664/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08799. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Monterey Capital I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.246.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017607/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08812. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 25.394.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017663/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08533. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Cutty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 85.996.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017662/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08531. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Mangart Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.633.

In the year two thousand seven, on December twenty-eighth.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MANGART HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on October 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2909 of December 14th, 2007.

The meeting was opened at 1.10 pm by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange, who appointed as secretary Miss Sophie Henryon, private employee, residing in Herserange (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia Rouckert, private employee, residing in Rodange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred fifty thousand euro (€ 350,000.-) in order to bring it from its present amount of fifty thousand euro (€ 50,000.-) to four hundred thousand euro (€ 400,000.-) by the issue of three thousand five hundred (3,500) Shares each having a nominal value of one hundred euro (€ 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the shareholders of their preferential subscription right.

3. Subscription of the new shares by M. Claudio Zampa

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association.

5. Acceptance of the resignation and discharge to M. Stéphane Hepineuze as director of the Company

6. Appointment of M. Matthijs Bogers as director of the Company

7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, initialled ne varietur by the appearing parties and signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. As it appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred fifty thousand euro (€ 350,000.-) in order to bring it from its present amount of fifty thousand euro (€ 50,000.-) to four hundred thousand euro (€ 400,000.-) by the issue of three thousand five hundred (3,500) Shares each having a nominal value of one hundred euro (€ 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution

The issued 3,500 new shares have been subscribed by the sole shareholder, M. Claudio Zampa, consultant, born on December 14, 1962 at Udine, Italy, with address at Villa Helvetia CH 6914 Carona, Switzerland

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed.

All the issued shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash so that the amount of three hundred fifty thousand euro (€ 350,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Third Resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of the Association as follow:

Art. 5. 1st paragraph. The Company's capital shall be fixed at four hundred thousand euro (€ 400,000.-), represented by four thousand (4,000) shares of a nominal value of one hundred euro (€ 100.-), each having a vote at the General Meetings.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of M. Stéphane Hepineuze, director, born in Dieppe (French), on July 18 th, 1977, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, as director of the Company, and to grant him full discharge for the accomplishment of his mandate.

Fifth Resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint as director of the Company:

- M. Matthijs Bogers, director, born in Amsterdam (Netherlands), in November 24th, 1966, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

The mandate of the new member of the board of directors shall expire at the annual general meeting of the year 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five thousand three hundred euro (€ 5,300.-)

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled.

There being no further business before the meeting, the same was closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MANGART HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 2909 du 14 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 13.10 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (€ 350.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000,-) à quatre cent mille euros (€ 400.000,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions existantes

2. Renonciation des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des nouvelles actions par Mr. Claudio Zampa

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts

5. Acceptation de la démission de Monsieur Stéphane Hepineuze en tant qu'administrateur de la Société et octroi de la décharge;

6. Nomination de Monsieur Matthijs Bogers, en tant qu'administrateur de la Société

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été paraphées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (€ 350.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000,-) à quatre cent mille euros (€ 400.000,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions existantes.

Deuxième résolution

Les nouvelles 3.500 actions émises ont été souscrites par le seul actionnaire M. Claudio Zampa, consultant, né le 14 décembre 1962 à Udine, Italy, demeurant à Villa Helvetia CH 6914 Carona Switzerland,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante mille euros (€ 350.000,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. 1^{er} paragraphe. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Hepineuze, administrateur, né à Dieppe (France), le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal et d'accepter la pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer nouvel administrateur de la société:

Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Le mandat du nouveau membre du conseil d'administration se termine à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

20030

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq mille trois cents euros (€ 5.300,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/280. — Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008017338/219/158.

(080015218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

In the year two thousand seven, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney in fact of the Company MEDICOVER HOLDING S.A., having its registered office at 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (the «Company»),

pursuant to a resolution taken by the Board of Directors of the said Company on December 19, 2007,

a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 29 April 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 298 dated 14 June 1997, the articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary Gérard Lecuit on 3 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. no 1976 dated 13 September 2007.

2. The share capital of the Company is eighty two million three hundred ninety thousand one hundred seventy-one Euros and forty nine Cents (EUR 82,390,171.49) represented by fourteen million six hundred eighty thousand and six (14,680,006) shares without nominal value.

3. Pursuant to the terms of article 5 of the articles of association of the Company, the Board of Directors is allowed to increase the share capital within the limits of the authorized share capital of EUR 134,697,610.50 represented by 24,000,000 shares without indication of nominal value by the creation and the issue of new shares without indication of nominal value having the same rights and benefits than the shares previously issued.

4. On May 9, 2006, the general meeting of the Company renewed the authorization granted to the Board of Directors of the Company in relation with the increase of the share capital within the limits of the authorized capital for a new period of 5 years.

5. In a board meeting of the Company held on 22 August 2007 the Board of Directors has resolved pursuant to the terms of article 5 of the articles of association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of up to EUR 18,310,863.31 within the limits of the authorised share capital so as to raise it from its present amount of EUR 82,390,171.49 to the maximum amount of EUR 100,701,034.80 by the issue of up to 3,262,224 new shares without indication of a nominal value that would all be offered to the subscription of the existing shareholders through their preferential right of subscription for a subscription price of EUR 13.- being an amount of EUR 5.613 per share with a share premium amounting to EUR 7.387 per share. The Board of Directors has also resolved that in the event that all the new shares offered had not been subscribed at the end of the subscription period, the share capital would be increased

up to the subscriptions effectively received only, in accordance with article 32-1(3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The subscription period took place from 16 November 2007 to 17 December 2007.

6. In a board meeting held subsequently to the subscription period on 19 December 2007, the Board of Directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,173,793.85 so as to bring it from its present amount of EUR 82,390,171.49 to EUR 100,563,965.34 by the issue of 3,237,804 new shares without indication of a nominal value, but having all the same value and subscribed for a subscription price of EUR 13.- being an amount of EUR 5,613.- per share with a share premium amounting to EUR 7,387.- per share.

7. During the same meeting, the Board of Directors accepted according to the attached schedule, in which the subscribers and the conditions of their subscription are listed, the subscription of all the 3,237,804 new shares without indication of a nominal value.

8. It results from the attached schedule that the amount of EUR 42,091,452.- is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

9. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

«The share capital of the Company is fixed at one-hundred million five-hundred sixty-three thousand nine-hundred sixty-five Euros thirty-four cent (EUR 100,563,965.34), represented by seventeen million nine-hundred seventeen thousand eight-hundred ten (17,917,810) shares without nominal value.»

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

The notary draws up the attention of the Company to article 32-3 (7) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, however the Company expressly refers to article 32-1 (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 427,000.- (four hundred twenty-seven thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu,

Maître Michel Bulach, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire spécial de la Société MEDICOVER HOLDING SA., ayant son siège social 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (la «Société»),

conformément à une décision du conseil d'administration de la Société du 19 décembre 2007,

une copie du procès verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n ° 298 du 14 juin 1997, les statuts de la Société ayant par la suite été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné Gérard Lecuit en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1976 daté du 13 septembre 2007.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quatre-vingt deux millions trois cent quatre-vingt dix mille cent soixante et onze euros et quarante neuf cents (EUR 82.390.171,49) représenté par quatorze millions six cent quatre-vingt mille six (14.680.006) actions sans indication de valeur nominale.

3. Selon l'article 5 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social de la société dans les limites du capital autorisé, fixé à EUR 134.697.610,50 et représenté par 24.000.000 d'actions sans indication de valeur nominale, par la création et l'émission de nouvelles actions sans indication de valeur nominale ayant les mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

4. Le 9 mai 2006, l'assemblée générale de la Société a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société concernant l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé pour une nouvelle période de 5 ans.

5. Lors de sa réunion du 22 août 2007, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de la Société, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant maximal de EUR 18.310.863,31 afin de le porter de son montant actuel de EUR 82.390.171,49 au montant maximal de EUR 100.701.034,80 par l'émission d'un maximum de 3.262.224 nouvelles actions sans indication de valeur nominale qui seront toutes offertes à la souscription des actionnaires actuels sur base de leur droit préférentiel de souscription, à un prix de souscription de EUR 13,- ce qui correspond à un montant de EUR 5.613,- par action avec une prime d'émission de EUR 7.387,- par action. Le Conseil d'Administration a également décidé que, dans l'éventualité où toutes les actions offertes n'auraient pas été souscrites au terme de la période de souscription, le capital social ne serait augmenté qu'à concurrence des souscriptions effectivement reçues, conformément à l'article 32-1(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. La période de souscription a débuté le 16 novembre 2007 et s'est terminée le 17 décembre 2007.

6. Au cours de la réunion tenue le 19 décembre 2007 à l'issue de la période de souscription, le Conseil d'Administration a ainsi décidé de procéder à l'augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.173.793,85, portant son montant actuel de EUR 82.390.171,49 à EUR 100.563.965,34, par l'émission de 3.237.804 nouvelles actions sans indication de valeur nominale, mais ayant toute la même valeur et étant souscrite pour un prix de souscription de EUR 13,- ce qui correspond à un montant de EUR 5.613,- par action avec une prime d'émission de EUR 7,387,- par action.

7. Durant la même réunion, le Conseil d'Administration a accepté, conformément au document ci-annexé, dans lequel les souscripteurs ainsi que les conditions de leur souscription sont décrits, la souscription de la totalité des 3.237.804 nouvelles actions sans indication de valeur nominale.

8. Il résulte du document ci-annexé que le montant de EUR 42.091.452,- est à la libre disposition de la Société comme cela a été démontré au notaire soussigné.

9. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent soixante-cinq euros et trente-quatre cents (EUR 100.563.965,34) représenté par dix-sept millions neuf cent dix-sept mille huit cent dix (17.917.810) actions sans valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, il a vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont bien été remplies.

Le notaire attire l'attention de la Société sur l'article 32-3(7) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée; toutefois, la Société se réfère expressément à l'article 32-1(3) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 427.000,- (quatre cent vingt sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue par le comparant, dont le notaire connaît le prénom, le nom, l'état civil et le domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: M. Bulach, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42508. — Reçu 420.914,52 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008017332/220/142.

(080015106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

BRE/Hemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.987.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/HEMEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017720/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07400. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Naviservice International Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 47.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVISERVICE INTERNATIONAL Sàrl

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008017715/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09122. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Wynnewood CPM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.513.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 en Ostrava, République tchèque, résidant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de la société, à compter du 22 novembre 2007, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Thijs van Ingen, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy.

Pour WYNNEWOOD CPM INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017946/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01397. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Noble Equities Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.295.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. de Agrella.

Référence de publication: 2008017758/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

—
In the year two thousand and seventh, on the twenty-seventh day of November.

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 93 646, here represented by M^e Camille Paul Seillès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, is the sole participant of PFIZER ENTERPRISES SARL, a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 50 712 (the «Company»), incorporated by public deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on March 28, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 205 of May 8, 1995.

The articles of association of the Company have been amended a last time by public deed of the undersigned notary on August 28, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1015 on October 2, 2003.

Whereas:

Further to the resignation of Mr. Louis Meert in his capacity as General Manager of the Company with effect as from March 31, 2007, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, prenamed, in its capacity as sole participant of the Company, hereby wishes to cancel the position of «General Manager», as described in the Company's articles of association.

The appearing party, acting in its above-mentioned capacities, hence requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to cancel the position of «General Manager», as described in the Company's articles of association, with effect as from March 31, 2007.

2. Decision to amend and restate articles 10 and 14 of the Company's articles of association so as to reflect the above item.

After this had been set forth, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, prenamed, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole participant resolves to cancel the position of «General Manager», as described in the Company's articles of association, with effect as from March 31, 2007.

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the sole participant further resolves to amend and restate articles 10 and 14 of the Company's current articles of association by deleting, among others, any reference to «A Managers», «B Managers» and «General Managers» and by granting all managers of the Company equal powers. Following such amendment and restatement, articles 10 and 14 of the current articles of association of the Company shall now read as follows:

« **Art. 10.** The company shall be managed by a board of managers composed of at least three (3) members, whether participants or not.

The managers shall be appointed for a period not exceeding six years by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of participants.

The number of managers, as well as their remuneration and term of office, are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of participants.

The managers are elected by a simple majority vote of the parts present or represented. Managers may be removed without cause by the general meeting of participants.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office and gives notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.»

« **Art. 14.** The company shall be bound in any circumstances by the joint signature of two Managers.

The company shall also be bound by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.»

Valuation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93646, ici représentée par Maître Camille Paul Seillès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

L'entité susnommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, est le seul associé de PFIZER ENTERPRISES SARL, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50 712 (la «Société»), constituée

suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations numéro 205, du 8 mai 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 28 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1015 du 2 octobre 2003.

Considérant

Suite à la démission de M. Louis Meert en sa qualité de Gérant Principal de la Société avec effet au 31 mars 2007, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, susnommée, en sa capacité d'associé unique de la Société, souhaite par la présente supprimer le titre de «Gérant Principal», tel que défini dans les statuts de la Société.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Décision de supprimer le titre de «Gérant Principal», tel que défini dans les statuts de la Société, avec effet au 31 mars 2007.

2. Décision de modifier les articles 10 et 14 des statuts actuels de la Société de manière à refléter le point susvisé.

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer le titre de «Gérant Principal», tel que défini dans les statuts de la Société, avec effet au 31 mars 2007.

Deuxième résolution

De manière à refléter la résolution susvisée, l'associé unique décide par ailleurs de modifier les articles 10 et 14 des statuts actuels de la Société en y supprimant, entre autres, toute référence aux «gérants de catégorie A», «gérants de catégorie B» et «Gérants Principaux» et en conférant des pouvoirs similaires à chacun des gérants de la Société. Suite auxdites modifications, les articles 10 et 14 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée générale associés.

Le nombre de gérants, leur émoluments et la durée de leur mandat sont fixés par l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée générale associés.

Les gérants sont élus à la majorité simple des associés présents ou représentés. Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un gérant, pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance peut être temporairement pourvue, jusqu'à la prochaine assemblée des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée générale associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.»

« **Art. 14.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

La société sera aussi engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités, au nom de la société, par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.»

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.100,- (mille cent Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. P. Seillès, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39207. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008017327/202/158.

(080014770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Wimpole Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.605.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HOWLEY INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, and being registered under number 98.509,

here represented by Sophie Theisen, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy under private seal given on December 19, 2007.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company WIMPOLE COMPANY LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 53.605, hereafter called «the Company», has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 29 December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 162.

- The corporate capital is presently set at one million six hundred and fifty-three thousand six hundred United States Dollars (USD 1,653,600.-), divided into six hundred and eighty-nine thousand (689,000) shares having a par value of two United States Dollars and forty cents (USD 2.40) each, entirely subscribed and fully paid-up.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all the expenses and potential liabilities of the Company; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at MAITLAND LUXEMBOURG S.A. of 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company WIMPOLE COMPANY LIMITED was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOWLEY INVESTMENTS LIMITED, une société constituée selon les lois du Jersey, ayant son siège sociale à Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, immatriculée sous le numéro 98.509,

ici représentée par Sophie Theisen, employée, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme WIMPOLE COMPANY LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 53.605, dénommée ci-après «la Société», transférée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 162.

- La Société a actuellement un capital social d'un million six cent cinquante-trois mille six cents dollars (USD 1.653.600,-), divisé en six cent quatre-vingt-neuf mille (689.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars et quarante cents (USD 2,40) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge toutes les dépenses et le passif potentiel de la Société; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société WIMPOLE COMPANY LIMITED.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Theisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43702. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008017301/5770/86.

(080015302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Junior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUNIOR S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008017665/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03970. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Noble Equities Trust Securities S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 67.087.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. de Agrella.

Référence de publication: 2008017757/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Aresa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.337.

—
L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ARESA FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 93.337, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée à Luxembourg par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 570 du 24 mai 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 918 du 14 septembre 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Stéphane Sabella, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Peyron, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cent quarante et une (7.141) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-six mille quatre cent onze euros (EUR 66.411,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la Société au Luxembourg.
2. Transfert du siège social de la société en République de Maurice.
3. Reprise de la dénomination sociale ARESA FINANCE S.A. et adoption de la forme juridique de «private company limited by shares» selon le droit mauricien et détenant une «global business licence category 1» en République de Maurice.
4. Démission des administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
5. Nomination de nouveaux administrateurs.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Mandat à donner au conseil d'administration de la société aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce mauricien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en République de Maurice afin de confirmer le transfert de siège en République de Maurice et d'adapter les statuts de la société à la législation mauricienne.
8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la Société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, l'assemblée générale décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la société à level 11, One Cathedral Square, Port-Louis, République de Maurice, laquelle société, désormais de nationalité mauricienne, continuera son existence en République de Maurice sous la dénomination ARESA FINANCE S.A., sous la forme juridique de «private company limited by shares» selon le droit mauricien et détenant une «global business licence category 1» en République de Maurice.

Troisième résolution

Il est pris acte de la démission des administrateurs en place:

- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trier - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires il est procédé à la nomination de nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur K.C. Li Kwong Wing, domicilié professionnellement à level 11, One Cathedral Square, Port-Louis, République de Maurice;
- Monsieur Amal Arpun, domicilié professionnellement à level 11, One Cathedral Square, Port-Louis, République de Maurice.

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à chacun des nouveaux administrateurs, préqualifiés, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce mauricien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Septième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce mauricien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité mauricienne.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de soixante-six mille quatre cent onze euros (EUR 66.411,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société en République de Maurice.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43735. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008017313/5770/104.

(080015194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1.- QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.à r.l., company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founders are here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 50.- (fifty Euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of type B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

Winding-up - liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31,2007.

Subscription - payment

All the 275 shares representing 55% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 13,750.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

All the 225 shares representing 45% of the capital have been entirely subscribed by QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 11,250.- is as now at the disposal of the Company QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland, and

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and

Mrs Annie Frenot, chartered accountant, born in Belfort, France, on 31 October 1971 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1.- QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.à r.l., une société sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2.- QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.à r.l., une société sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Fondateurs ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera QUINLAN PRIVATE UKMERGES HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

Dissolution - liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Les 275 (deux cent soixante-quinze) parts sociales représentant 55% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 13.750,- (treize mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les 225 (deux cent vingt cinq) parts sociales représentant 45% du capital social ont toutes été souscrites par QUINLAN PRIVATE UKMERGES CLIENT HOLDINGS S.à.r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en

numéraire, de sorte que la somme de EUR 11.250,- (onze mille deux cent cinquante Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Auckland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 Février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Annie Frénot, expert comptable, née à Belfort, France, le 31 Octobre 1971 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43395. — Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017292/211/410.

(080014971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 135.482.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

P. A. L. SERVICES S.à r.l, a private limited liability company, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.720;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 18, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FELICITY LUXEMBOURG III S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s) who need not to be shareholder(s). The managers are designated as class A manager or class B manager by a resolution of the shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and a majority of the class B managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of a class A manager and the majority of the class B managers of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3. The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

P. A. L. SERVICES S.à r.l, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one hundred twenty five thousand (125,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Patrice Gallasin, lawyer, born on 9 December 1970 at Villers-Semeuse (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

P. A. L. SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.720;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination FELICITY LUXEMBOURG III S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B qui n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s). Les gérants sont désignés en tant que gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B par décision des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et une majorité de gérants de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées à la condition qu'au moins un gérant de classe A ait marqué son accord. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'une majorité de gérants de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des

présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

P. A. L. SERVICES S.à r.l, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

M. Patrice Gallasin, juriste, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43793. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017286/242/535.

(080014516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 30 novembre 2007

En date du 30 novembre 2007, le Conseil d'Administration de la société a décidé:

- d'accepter, avec effet au 30 novembre 2007, la démission de Monsieur Andrea Nasce en qualité d'Administrateur,
- d'accepter, avec effet au 30 novembre 2007, la cooptation de Monsieur Max Meyer, 31, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Nasce, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008017347/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Noble Equities Trust Emporium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.094.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. de Agrella.

Référence de publication: 2008017759/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Wivano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017939/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 19 décembre 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société à compter du 19 décembre 2007 pour une durée indéterminée:

- Madame Laura Spitoni, employée privée, ayant son adresse au 39, rue de Mensdorf, L-6941 Niederanven; et
- Monsieur Merritt Gaunt, employé privé, ayant son adresse au 341, avenue Louise 9D, B-1050 Bruxelles.

Le conseil de gérance de la Société se compose depuis le 19 décembre 2007 de la manière suivante:

- Monsieur Merritt Gaunt;
- Madame Laura Spitoni;
- Monsieur Valère Weiss; et
- Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEORGIA-PACIFIC SARL

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008017843/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Lamyl International Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 10.103.

Il est à noter que Monsieur Laurent Wasteels est domicilié au 11 boulevard Albert 1^{er}, à 98000 Monaco.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008017850/5878/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Holden Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.911.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 8 janvier 2007

- Ancienne situation associé unique:

MEESPIERSON INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 1.360 parts sociales

- Nouvelle situation associé unique:

	Parts sociales
H.N.L. S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 38.888, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg	1.360
Total	1.360

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour HOLDEN LUXEMBOURG S.à r.l

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008017842/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Tricolor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 24 janvier 2008

Les reconductions de mandats des administrateurs à savoir Monsieur Robert Leo Van Den Berg dit «Leo Van Den Berg» demeurant au 860, Oostmaaslaan, NL-3063 DL Rotterdam, Pays-Bas, Madame Yvonne Schutz, demeurant au 860, Oostmaaslaan, NL-3063 DL Rotterdam, Pays-Bas, Monsieur Jean-Marc Faber demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Christophe Mouton, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée de 2013.

Par conséquent, le mandat de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Robert Leo Van Den Berg dit «Leo Van Den Berg» demeurant au 860, Oostmaaslaan, NL-3063 DL Rotterdam, Pays-Bas, est reconduit jusqu'à l'Assemblée de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TRICOLOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017841/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Bavaria (BC), Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.463.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 décembre 2007

En date du 21 décembre 2007, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Alistair Cairns, né le 16 mai 1969 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 20, St. James's Street, SW1A1ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 21 décembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 1^{er} février 2009.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings
- Monsieur Michael Colato
- Monsieur Marc Valentiny
- Monsieur Alistair Cairns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

BAVARIA (BC)

Signature

Référence de publication: 2008017840/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

BRE/GH II Property I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.008.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II PROPERTY I MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017763/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

BRE/GH II Property II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.005.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II PROPERTY II MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017764/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.012.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/GH II LEIPZIG II MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008017762/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Sefo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.375.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 2006

- Les mandats de Messieurs Marc Boland (Adresse: 7, rue Principale, L-5240 Sandweiler), Karl Louarn (Adresse: 6, rue Pierre Weydert, L-5891 Fentange) et Joeri Steeman (Adresse: 16, cité Ledenberg, L-5341 Moufort) sont renouvelés pour une période de six ans.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFMINDUS S.à r.l.), sise 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008017345/1267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Saint-Louis Immobilière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 107.662.

Le bilan et annexes au 28 décembre 2007 (jour de la mise en liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017688/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Art Limited Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.165.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 novembre 2007 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574.

2. D'accepter la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 pour une durée de cinq ans.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour la société

TRANSACT S.A.

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2008017365/1453/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08336C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 10.557.

L'adresse privée exacte de Monsieur Cornelis Broere, membre du Conseil d'Administration de la Société, est la suivante: 36 Curzon Street, London W1J 7TU, United Kingdom (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008017336/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017658/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05466. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080015075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Dammusi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 71.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017661/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08527. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

European Business Management & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 103.051.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS SA
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017285/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07019. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Platinum I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 119.900.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008017713/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08805. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080014933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.
